

Nombreuses étaient les difficultés administratives sous le régime français.

Abstraction faite des actes d'administration courante, qui étaient déjà suffisamment compliqués par la nouveauté de la procédure, les problèmes les plus complexes, soulevés à cette époque trouble, réclamaient leur solution. Contributions militaires, contributions extraordinaires, emprunts forcés, subventions de guerre, et autres souscriptions forcées écumaient les caisses exsangues tant publiques que privées. A celles-ci, extraordinaires, s'ajoutaient les contributions ordinaires : Patente et Foncière, Personnelle, Mobilière et Somptuaire. — C'était la misère.

Réquisitions, tant de chevaux que de voitures et de fourrages, tant de moulins et boulangeries que de boucheries, tant de bois de chauffage, que de vins, eaux-de-vie et de métaux, appauvrirent la population.

Bâtiments et logements militaires, hôpitaux et cimetières militaires appelaient le soul des autorités, de même que l'organisation de la Gendarmerie et de la Garde territoriale, de la Police et de la Garde nationale.

La Sûreté publique : surveillance des émigrés et des déserteurs, des prisonniers de guerre et des soi-disant conspirateurs, exigeait une attention soutenue.

Donc pléthore de soucis. — Il est vrai que sous l'Empire une grande amélioration était à constater, amélioration due surtout à l'œuvre administrative et législative de NAPOLEON I<sup>er</sup>, à ses réformes hardies dans les domaines commercial, industriel et social. —

Scheffer réussit à surmonter tous les obstacles !

D'aucuns seraient maintenant tentés d'admettre que tant de succès administratifs remportés à un âge relativement jeune et en si peu de temps, Scheffer les devait peut-être à une serviabilité excessive, voire à une servilité ignominieuse vis-à-vis de l'administration française. Non, tel ne fut pas le cas, son attitude digne et courageuse dans la lutte que devait mener la municipalité pour la conservation de son ancien hôtel de ville, dont le préfet Lacoste prétendait la spolie, nous en est une preuve éclatante. Scheffer lutta pendant deux ans contre toutes les chicanes employées par le préfet, astucieux et puissant, mais rien n'y fit, la force prima finalement le droit, et la ville fut privée de sa propriété qui, pendant plus de quatre siècles, avait servi de siège à sa municipalité.

L'intégrité intransigeante du maire François SCHEFFER eut pour conséquence que l'An 10, le 5 germinal, il fut remplacé comme maire par le médecin URBAIN et, celui-ci n'ayant pas accepté, par Jean François PROBST. »

Le 18. 7. 1800, les époux Scheffer-Seyler eurent la joie d'annoncer la naissance de leur troisième enfant, Pétronille-Barbe-Frédérique. Quoiqu'ils eussent déjà perdu les deux premiers enfants puis, en 1803,